



- 1 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE
- 2 COMMENT DÉCLARER ?
- 3 COMMENT MODIFIER ?
- 4 LE SUIVI DU PROGRAMME
- 5 L'ÉVALUATION

Unité Transversale et Territoriale d'Éducation des Patients de Saintonge

[utep-saintonge.fr](http://utep-saintonge.fr)

N° de SIREN : 848750824

Association déclarée sous le n°: W174006273

☎ 05 46 38 49 51 | 📞 06 45 42 37 46

18 boulevard Guillet Maillet - 17100 Saintes

[contact@utep-de-saintonge.fr](mailto:contact@utep-de-saintonge.fr)

### 1 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Art 3 du décret du 31/12/2020



### 2 COMMENT DÉCLARER ?



### 3 COMMENT MODIFIER ?

Toute modification majeure nécessite de redéposer le dossier demande sur le site démarches simplifiées.



### 4 LE SUIVI DU PROGRAMME

Un traçage régulier de toutes les activités du programme constitue la base de votre suivi



### 5 L'ÉVALUATION ?

- Auto-évaluation à usage interne
- Enquête d'activité pour l'ARS
- Evaluation quadriennale pour tous.



### Le saviez-vous ? ON VOUS ACCOMPAGNE

- Le CCECQA
- Les UT(T)EPS



### Pièces à Télécharger

Documents accessibles en flashant le QR Code ci-contre ou sur le [site internet de l'UTEP](http://site-internet-de-l-utep.fr) à la rubrique : PORTE DOCUMENTS, puis : PUIS FICHES ACTIONS



#### Fiche Action 22-02



PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

#### ANNEXE 1



DÉMARCHE SIMPLIFIÉE en savoir plus

#### PODCAST - épisode 2

Animé par Dominique Marouby



PROCÉDURES ADMINISTRATIVES